

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 06 Juillet 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed SAHNOUN.

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	2022	2021
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 304 142	7 304 142
Moins : amortissements		<4 312 351>	<4 160 732>
	IV.1	2 991 791	3 143 410
Immobilisations corporelles		250 982 958	242 678 974
Moins : amortissements et provisions		<136 741 255>	<125 357 703>
	IV.2	114 241 703	117 321 271
Immobilisations financières		14 851 170	15 090 248
Moins : provisions		<2 074 012>	<1 975 393>
	IV.3	12 777 158	13 114 855
Autres actifs non courants	IV.4	14 329 375	7 592 080
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>144 340 027</u>	<u>141 171 616</u>
Actifs courants			
Stocks		94 794 357	93 924 744
Moins : provisions		<1 794 035>	<1 905 572>
	IV.5	93 000 322	92 019 172
Clients et comptes rattachés		111 820 310	118 718 892
Moins : provisions		<18 802 828>	<17 436 357>
	IV.6	93 017 482	101 282 535
Autres actifs courants		45 013 387	42 851 397
Moins : provisions		<1 869 781>	<1 185 781>
	IV.7	43 143 606	41 665 616
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	10 521 294	4 189 608
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	598 159	9 165 689
<u>Total des actifs courants</u>		<u>240 280 862</u>	<u>248 322 620</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>384 620 889</u>	<u>389 494 236</u>

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	2022	2021
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		16 438 788	14 096 061
Capitaux propres - part du Groupe		57 094 788	54 752 061
Intérêts minoritaires		15 260 812	15 949 037
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		72 355 600	70 701 098
Résultat de l'exercice - part du Groupe		<11 866 028>	1 630 948
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		<1 957 674>	622 437
<u>Total des capitaux propres consolidés</u>	IV.10	<u><58 531 898></u>	<u><72 954 483></u>
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	IV.11	4 396 015	3 685 326
Emprunts	IV.12	40 499 594	45 645 986
Autres passifs non courants	IV.13	41 821 949	50 810 235
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>86 717 558</u>	<u>100 141 547</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.14	51 770 078	36 283 940
Autres passifs courants	IV.15	45 963 811	26 375 957
Autres passifs financiers	IV.16	104 721 316	114 935 867
Concours bancaires	IV.17	36 916 228	38 802 442
<u>Total des passifs courants</u>		<u>239 371 433</u>	<u>216 398 206</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>326 088 991</u>	<u>316 539 753</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>384 620 889</u>	<u>389 494 236</u>

*Etat de Résultat consolidé
au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<i>Note</i>	<i>2 022</i>	<i>2 021</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	152 791 358	151 039 265
Autres produits d'exploitation	V.2	1 418 890	1 266 569
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>154 210 248</i>	<i>152 305 834</i>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis & encours	V.3	<4 690 220>	4 192 230
Achats consommés	V.4	<79 867 384>	<82 877 360>
Charges de personnel	V.5	<24 607 185>	<24 392 813>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<21 103 648>	<16 578 646>
Autres charges d'exploitation	V.7	<18 134 502>	<14 196 357>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i><148 402 939></i>	<i><133 852 946></i>
<u><i>Résultat d'exploitation</i></u>		<u><i>5 807 309</i></u>	<u><i>18 452 888</i></u>
Charges financières nettes	V.8	<20 429 914>	<20 433 567>
Revenus des placements		1 888 768	1 879 764
Autres gains ordinaires	V.9	578 197	3 309 480
Autres pertes ordinaires	V.10	<1 274 276>	<435 815>
<u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u>		<u><i><13 429 916></i></u>	<u><i>2 772 750</i></u>
Impôt sur les sociétés		<393 786>	<519 365>
<u><i>Résultat net de l'exercice</i></u>		<u><i><13 823 702></i></u>	<u><i>2 253 385</i></u>
<i>Résultat de l'exercice - part du Groupe</i>		<i><11 866 028></i>	<i>1 630 948</i>
<i>Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires</i>		<i><1 957 674></i>	<i>622 437</i>

*Etat de flux de trésorerie consolidé
au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat net consolidé	<13 823 702>	2 253 385
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	19 618 821	16 578 646
Actualisation des titres de placement	-	483 020
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	<175 330>	<176 876>
Variation des stocks	<869 613>	<1 104 987>
Variation des créances	6 898 582	<4 483 635>
Variation des autres actifs	<14 945 382>	<10 844 736>
Variation des fournisseurs d'exploitation	15 486 138	<2 035 236>
Variation des autres dettes	5 969 694	<1 450 940>
Encaissements/décaissement sur placements courants	<6 331 686>	6 521 055
Escompte commercial	3 403 612	<5 620 474>
<u>Flux de trésorerie générés par del'exploitation</u>	<u>15 231 135</u>	<u>119 222</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp &Incorp et charges reportées	<8 303 986>	<16 222 598>
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	239 078	263 926
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	<u><8 064 908></u>	<u><15 958 672></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>		
Opérations sur le capital	<423 554>	1 728 348
Encaissements/Remboursement des emprunts (net)	<13 423 989>	16 721 226
<u>Flux de trésorerie générés par les/(affectés aux) opérations de financement</u>	<u><13 847 543></u>	<u>18 449 574</u>
<u>Variation de trésorerie</u>	<u><6 681 316></u>	<u>2 610 124</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	<u><29 636 753></u>	<u><32 246 877></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	<u><36 318 069></u>	<u><29 636 753></u>

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. Présentation du groupe «SOMOCER»

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», «SMC», «3S Trading», «Idéale transport» et la «Société Périmètre de gestion».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2022 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) : La Société Tunisienne d'Email S.A («SOTEMAIL» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2022 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grès et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center «ABC» est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2022 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 3.000.000 DT, divisé en 30.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) : La société «SMC SA» est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING** : La société «3S TRADING» est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.
- **SOMOCER transport** : La société «SOMOCER de transport» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

- **Société périmètre de gestion :** La société «Périmètre de gestion» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.810.000 dinars qui est composé de 1.281.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun.

Participations et organigramme du groupe

La participation de la société «SOMOCER» dans les filiales se détaille comme suit :

- La société «SOMOCER» détient 21.333.682 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 63 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 91.41%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 19.900 parts sur les 30.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 10 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 87.54%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 44.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoces détiennent 21.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 58.01%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- La société «SOMOCER» détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,64%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Somocer transport. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 77,6%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

<i>Société</i>	<i>Position</i>	<i>Capital social</i>	<i>Pourcentage d'intérêt 2022</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	34 513 514	63,00%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	91,41%	Intégration globale

SOMOCER négoce	Filiale	3 000 000	87,54%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	58,01%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96,64%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	76,6%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99,98%	Intégration globale

2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2022 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 500 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).
- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social)

Par ailleurs, une participation de 23 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire («SOMOSAN») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.250 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

Méthodes et modalités de consolidation

3. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.

- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

4. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

5. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant,

sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporeuse (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien («DT») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 2.991.791DT contre 3.143.410 DT au 31 décembre 2021. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Logiciels	576 776	576 776
Fonds de commerce Somocer	328 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 636 399	3 636 399
Fonds de commerce Hammamet	1 661 250	1 161 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	14 185	14 185
Fonds de commerce Menzel Hayet	-	500 000
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	7 304 142	7 304 142

Amortissements cumulés	<3 224 819>	<3 073 200>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
Total des immobilisations incorporelles nettes	2 991 791	3 143 410

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2022 à 114.241.703 DT contre 117.321.271 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Terrains	6 331 607	6 905 995
Constructions	42 433 447	40 416 034
Installations techniques matériels et outillage	157 655 079	18 672 541
Matériels de transport	6 608 313	6 308 210
Installations générales, agencements et aménagements	19 618 188	153 136 159
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 828 046	2 691 560
Immobilisations en cours	2 853 317	1 893 513
Immobilisations à statut juridique particulier	12 654 961	12 654 962
Total des immobilisations corporelles brutes	250 982 958	242 678 974
Amortissements cumulés	<136 147 610>	<124 764 058>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Total des immobilisations corporelles nettes	114 241 703	117 321 271

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2022 à 12.777.158 DT contre 13.114.855 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc.2022	Déc.2021
Titres BTS	0.07%	10 000	10 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	4%	568 226	565 000
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	575 000
Titres SOMOSAN	27.24%	3 250 000	3 250 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	98 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 130	214 130
Prêt AB Corporation		3 769 136	4 359 810
Personnel, prêts à plus d'un an		177 998	157 223
Dépôts et cautionnements		2 822 470	2 494 875
Media plus	75%	75 000	75 000
Total des immobilisations financières brutes		14 851 170	15 090 248
Provisions pour dépréciation		<2 074 012>	<1 975 393>
Total des immobilisations financières nettes		12 777 158	13 114 855

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 14.329.375DT contre 7.592.080DT au 31 décembre 2021 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Frais préliminaires	13 469 223	10 426 630
Charge à répartir	18 579 459	8 598 584
Ecart de conversion	-	208 195
Actifs d'impôts différés	253 083	284 963
Autres actifs non courants bruts	32 301 765	19 518 372
Amortissements & résorptions	<17 972 390>	<11 926 292>
Autres actifs non courants nets	14 329 375	7 592 080

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 93.000.322 DT au 31 décembre 2022 contre 92.019.172 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Matières premières	41 820 063	36 272 274
Consommables et pièces de rechange	4 155 703	4 127 883
Produits finis	42 399 367	47 608 280
Marchandises	6 419 224	5 916 307
Total des stocks bruts	94 794 357	93 924 744
Provisions pour dépréciation des stocks	<1 794 035>	<1 905 572>
Total des stocks nets	93 000 322	92 019 171

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2022 à 93.017.482DT contre à 101.282.535 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	82 067 843	104 946 660
Clients avoir à établir	14 082 858	<1 630 298>
Clients douteux ou litigieux	15 669 609	15 402 530
Total des comptes clients bruts	111 820 310	118 718 892
Provisions pour dépréciation des créances	<18 802 828>	<17 436 357>
Total des comptes clients nets	93 017 482	101 282 535

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2022 à 43.143.606 DT contre 41.665.616 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Fournisseurs, avances et acomptes	7 355 070	1 518 444
Personnel, avances et acomptes	934 012	1 526 810
Etat, impôts et taxes	18 037 979	19 744 335
Débiteurs divers	14 111 352	11 925 855
Charges constatées d'avance	1 790 927	1 624 009
Produits à recevoir	616 641	1 246 872
Blocage de fonds	1 945 941	2 055 269
Comptes d'attente	221 465	206 803
Autres actifs	-	3 003 001
Total des autres actifs courants bruts	45 013 387	42 851 397
Provisions pour dépréciation des AAC	<1 869 781>	<1 185 781>
Total des autres actifs courants nets	43 143 606	41 665 616

IV.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Le solde des placements courants et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2022 à 10.521.294 DT contre 4.189.608 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Billet de trésorerie AB CORPORATION	2 500 000	1 200 000
Billets de trésorerie SANIMED	258 991	258 646
Placements SICAV	6 023 393	-
Placement SANIMED	-	15 284
Placement STB	-	197 200
Placement à la AFC	951 035	1 661 392
Placements courants	197 200	-
Echéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	590 675	857 085
Total des placements courants & autres actifs financiers	10 521 294	4 189 608

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2022 à 598.159 DT contre 9.165.689 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Valeurs en coffre	16 342	422 088
Banques	530 363	8 710 418
Caisses	51 454	33 183
Total des liquidités et équivalents de liquidités	598 159	9 165 689

IV.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	4 315 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Résultats reportés	<5 207 288>	<7 318 516>
Subventions d'investissement	1 416 930	1 592 260
Réserves consolidées	<8 638 822>	<9 295 650>
Total des CP avant résultat- part du groupe	57 094 788	54 752 061
Intérêts minoritaires	15 260 812	15 949 037
Total des CP avant résultat de l'exercice	72 355 600	70 701 098
Résultat de l'exercice - part du groupe	<11 866 028>	1 630 948
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	<1 957 674>	622 437
Total des capitaux propres consolidés	58 531 898	72 954 483

IV.12 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2022 à 40.499.594 DT contre un solde au 31 décembre 2021 de 45.645.986 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Emprunt BTK	-	149 917
Emprunt ATTIJARI	1 879 609	2 423 190
Emprunt UBCI	-	430 208
Emprunt AB	1 693 255	2 559 852
Emprunt STB	16 322 124	14 627 608
Emprunt BNA	4 965 543	6 974 480
Emprunt BH	12 422 617	16 279 794
Emprunt BIAT	1 200 000	-
Encours leasing à plus d'un an	2 016 446	2 200 937
Total des emprunts	40 499 594	45 645 986

IV.13 Autres passifs non courants (En DT)

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2022 à 41.821.949 DT contre 50.810.235 DT au 31 décembre 2021 et correspond à l'engagement de remboursement de dettes envers l'administration fiscale.

IV.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2022 à 51.770.078 DT contre 36.283.940DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Fournisseurs d'exploitation	51 328 845	35 927 926
Fournisseurs d'immobilisation	40 183	207 795
Fournisseurs - factures non parvenues	401 050	148 219
Total des fournisseurs	51 770 078	36 283 940

IV.15 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2022 à 45.963.811DT contre 26.375.957 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Dettes dues au personnel	3 278 443	2 367 776
Dettes sociales et fiscales	35 365 745	15 781 056
Créditeurs divers	266 279	2 781 930
Obligations cautionnées	2 610 622	1 702 158
Charges à payer	3 213 491	2 079 636
Clients, avances et acomptes	994 315	1 590 587
Produits constatés d'avance	55 267	53 165
Actionnaires dividendes à payer	179 649	19 649
Total des autres passifs courants	45 963 811	26 375 957

IV.16 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2022 à 104.721.316 DT contre 114.935.867DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Échéances à moins d'un an sur emprunts	15 108 900	17 954 988
Encours leasing à moins d'un an	2 876 044	387 753
Intérêts courus non échus sur emprunts	615 327	866 967
Charge à payer échelle d'intérêt	-	353 948
Préfinancement export	4 365 490	5 796 000
Préfinancement stocks	21 238 470	20 672 504
Billets de trésorerie	-	450 000
Mobilisation de créances	<15 652>	3 093 624
Crédits de financement	16 836 695	25 067 653
Effets escomptés non échus	43 696 042	40 292 430
Total des autres passifs financiers	104 721 316	114 935 867

IV.17 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2022 à 36.916.228 DT contre 38.802.442 DT au 31 décembre 2021 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés en 2022 à 152.791.358 DT contre 151.039.265 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Ventes locales	119 371 107	130 232 657
Ventes en suspension et à l'exportation	26 419 734	18 826 330
Ventes électricité	7 000 517	1 980 278
Total revenus	152 791 358	151 039 265

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés en 2022 à 1.418.890 DT contre 1.266.569 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Loyers	137 848	190 719
Subventions d'exploitation	178 999	261 210
Résorption des subventions d'investissements	175 330	176 876
Autres produits d'exploitation	926 713	637 764
Total des autres produits d'exploitation	1 418 890	1 266 569

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 4.690.220DT en 2022 contre une variation négative de 4.192.230DT en 2021.

V.4 Achats consommées (En DT)

Les achats consommés se sont élevés en 2022 à 79.867.384 DT contre 82.877.360 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Achats de marchandises consommées	52 015 378	54 490 831
Consommations énergétiques	14 018 717	14 114 260
Autres achats non stockés	6 793 177	6 760 408
Achats consommés de PSF	4 974 804	5 800 263
Achat de sous-traitance	2 065 308	1 711 598
Total des achats consommés	79 867 384	82 877 360

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées en 2022 à 24.607.185 DT contre 24.392.813 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Salaires et compléments de salaires	20 456 125	20 338 949
Charges sociales légales	4 151 060	4 053 864
Total des charges de personnel	24 607 185	24 392 813

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées en 2022 à 21.103.648 DT contre 16.578.646 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Dotation aux amortissements des immobilisations	13 676 277	12 087 689
Résorption des frais préliminaires	3 474 908	1 813 611
Dotations aux provisions	4 802 952	5 828 480
Reprise de provisions	<850 489>	<3 151 134>
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	21 103 648	16 578 646

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées en 2022 à 18.134.502 DT contre 14.196.357 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Loyers et charges locatives	823 408	593 107
Primes d'assurance	847 436	633 721
Entretien et réparation	1 489 157	1 454 114
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 190 067	2 862 355
Publicité, publications, relations publiques	748 056	962 771
Frais postaux et de télécom.	123 748	131 830
Autres services extérieurs	<351 801>	<48 191>
Transport sur ventes	5 443 233	3 150 012
Voyages et déplacements	418 446	222 644
Missions, Réceptions	734 509	674 969
Dons et subventions	271 967	309 874
Services bancaires et financiers	2 424 310	1 957 823

Impôts et taxes	734 581	805 046
Commissions sur ventes	3 534 965	1 665 544
Jetons de présence	492 600	384 900
Transfert de charges	<2 790 180>	<1 564 162>
Total des autres charges d'exploitation	18 134 502	14 196 357

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées en 2022 à 20.429.914 DT contre 20.433.567 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Intérêts bancaires et leasing	19 565 772	18 145 168
Escomptes accordés	540 177	564 082
Actualisation des titres de placements	<439 137>	483 020
Différences de change nettes	763 102	1 241 297
Total des charges financières nettes	20 429 914	20 433 567

V.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés en 2022 à 578.197 DT et proviennent principalement de l'amnistie fiscale dont la société a pu bénéficier ainsi que les plus-values sur cessions des immobilisations.

Désignation	Déc.2022	Déc.2021
Plus-value sur cession des immobilisations	173 112	3 309 480
Gains sur éléments non récurrents	36 809	-
Autres gains ordinaires(*)	368 276	-
Total des autres gains ordinaires	578 197	3 309 480

(*) Il s'agit principalement de l'amnistie fiscale dont la société a pu bénéficier.

V.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2022 à 1.274.276 DT contre 435 815 DT en 2021 et sont composées principalement des pénalités de retard fiscales.

VI. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VI.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2022 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achats
SANIMED	707 920	302 449
SANIMED FRANCE	648 205	-

AGRIMED	375 495	-
AB Corporation	83 346	-
SANIMEUBLE	-	170 345
Total	1 814 966	472 794

VI.2 Autres transactions avec les parties liées

- La société SOMOCER a conclu une convention quadripartite avec AB Corporation, SOTEMAIL et SOMOCER Négoces qui prévoit le transfert d'une partie de la créance de AB Corporation envers SOMOCER Négoces au 31 décembre 2022 à la société SOMOCER pour un montant de 1.173.377 DT. Ce montant représente les échéances en TTC y compris les intérêts, dues en 2021 et en 2022 au titre des dettes échues et non réglées par la société AB Corporation dont 648.454 DT en principal.
- SOTEMAIL a conclu une convention quadripartite avec AB Corporation, SOMOCER et SOMOCER Négoces qui prévoit le transfert d'une partie de la créance de AB Corporation envers SOMOCER Négoces au 31 décembre 2022 à la société SOTEMAIL pour un montant de 726.284 DT. Ce montant représente les échéances en TTC y compris les intérêts, dues en 2021 et en 2022 au titre des dettes échues et non réglées par la société AB Corporation dont 401.373 DT en principal
- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 2.692.955 DT dont 364.846 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2022 s'élèvent à 232.456 DT hors taxes.
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 1.666.855 DT dont 225.828 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société « SOTEMAIL » au titre de l'année 2022 s'élèvent à 143.883 DT hors taxes.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2022.
- Une convention de prestation de services a été conclue en janvier 2019 entre la société «SOMOCER Négoces» et la société « AB Corporation » et qui porte sur des opérations d'études et assistance en management administratif, juridique, financier et commercial. Les honoraires facturés par la société AB Corporation à la société SOMOCER Négoces s'élèvent à 778.508 DT hors TVA au terme de l'exercice 2022.
- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société «AB Corporation» pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :
 - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 5 mois, commençant le 02 décembre 2019 avec une date d'échéance au 02 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé, une première fois en 2021 et

une deuxième fois en 2022 avec une date d'échéance au 04 mai 2023. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 79.968 DT.

- Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 5 mois, commençant le 25 décembre 2019 avec une date d'échéance au 23 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an a été renouvelé une première fois en 2021 et une deuxième fois avec une date d'échéance au 25 mai 2023. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 71.971 DT.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2022.

- Une convention d'assistance a été conclue entre la société ABC et AB corporation en date du 1er juillet 2010. Ladite convention consiste en l'assistance faite à la société ABC dans les domaines suivants :
 - Secrétariat juridique et contentieux ;
 - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
 - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
 - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
 - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnés, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 14.072 DT (HTVA), en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. Leur montant est porté à part sur les factures.

A partir du 02/01/2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.

- Il est à noter que la charge au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à un montant de 177.302 DT HT correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 14.775 DT HT par mois.
- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
- Un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED SA » en date du 24 février 2022 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2022 s'élève à 33.881 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION SA » en date du 01 janvier 2022 pour un montant de 800.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2022 s'élève à 64.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 02 janvier 2021 pour un montant de 700.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré

au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2022 s'élève à 56.000 DT.

VII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

▪ Société SOMOCER

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 850 000</i>	<i>STB</i>	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m² Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m² Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m² Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100 Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	
<i>CMT STB 5926</i>	<i>5 926 000</i>		
	<i>40 083 000</i>		
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	
<i>CMT AMEN BANK 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	
	<i>6 750 000</i>		
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 700 000</i>	<i>BNA</i>	
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		
	<i>21 240 000</i>		
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 020 000</i>	<i>UIB</i>	
	<i>5 020 000</i>		
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 490 000</i>	<i>BIAT</i>	
	<i>2 490 000</i>		
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 700 000</i>	<i>ATTIJARI BANK</i>	
	<i>5 700 000</i>		
<i>CMT 1066</i>	<i>1 066 666</i>	<i>UBCI</i>	
	<i>1 066 666</i>		
<i>CMT 1500</i>	<i>1 500 000</i>	<i>BIAT</i>	
	<i>1 500 000</i>		
<i>Total général</i>	<i>83 849666</i>		

▪ **Société ABC**

Banque	Montant du crédit (En DT)	Type de l'engagement donné
AMEN BANK	2 500 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	1 150 000	
STB	2 700 000	
BTK	1 650 000	
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	2 785 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
ATTIJARI BANK	900 000	
BIAT	300 000	
AMEN BANK	349 216	Cession créance professionnelle
STB	177 286	

▪ **Société SOTEMAIL**

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	632 809	STEG	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	1,45 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	7,3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,5 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,45 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
			Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	15,4 MD		

VIII. Note sur les événements postérieurs à la clôture

1.1 Vérification de la situation fiscale de la société SOMOCER et SOTEMAIL

- La société SOTEMAIL a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur la retenue à la source et la taxe sur formation professionnelle et ce pour la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

- La société SOMOCER a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur la retenue à la source, la taxe sur formation professionnelle et la contribution sociale solidaire et ce pour la période allant du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice 2015,2016, 2017 et 2018.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de La Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 58.531.898 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice qui s'élève à 13.823.702 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Sur la base de notre audit des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, les réserves suivantes ont été soulevées :

1. Lors de l'examen des titres de participation et la détermination du périmètre de consolidation, nous avons relevé les éléments suivants :

- La participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire (« SOMOSAN ») de 27% (d'un montant de 3.250 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que le Groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur cette société. Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée dans les états financiers consolidés au titre de cette participation et des autres engagements financiers du Groupe (constitués par une créance commerciale de 1.854mille DT et une caution au titre des prêts bancaires contractés par SOMOSAN) malgré les difficultés d'exploitation et financières rencontrées par SOMOSAN depuis son entrée en exploitation début 2013. Un plan de restructuration a été engagé et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation. Par ailleurs, et suivant la décision du tribunal de première instance de Gafsa du 14 mars 2017, il a été décidé de nommer un juge commissaire et un administrateur judiciaire pour SOMOSAN.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements de Groupe SOMOCER dans la société SOMOSAN. Le management considère qu'au vu des éléments récents positifs, notamment avec l'obtention de l'accord de principe du raccordement du gaz naturel, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation au titre des engagements dans SOMOSAN.

- Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC («LTD KIT») et Media plus pour des pourcentages de participations respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 500 mille DT), 99% (d'un montant de 214 mille DT totalement provisionné) et 75% (d'un montant de 75 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information financière fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2022. Par ailleurs, une participation de 23 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société).

Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière pour ces sociétés au 31 décembre 2022, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

2. L'examen des créances clients détenues par des filiales du Groupe, au 31 décembre 2022 a révélé l'existence des points suivants :

- La société Abdennadher Bricolage Centre («ABC») détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 1.637.959 DT dont 662.396 DT font l'objet d'actions en justice en cours.
- La société «SOMOCER NEGOCE SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 2.790.185 DT.
- La société «3S trading -SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour 190.942 DT.

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

3. L'examen de la provision sur stocks à la date de clôture de l'exercice 2022 de la société ABC nous a permis de constater l'existence d'un stock dormant pour un montant 1.187.865 DT nécessitant ainsi un complément de provision de l'ordre de 941.240 DT à constater dans les comptes du Groupe.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 111.820 mille DT et provisionnées à hauteur de 18.803 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 94.794 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.794 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice 2015, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 282.119 DT. La société compte avoir recours en justice en formulant son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 163.942 DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette taxation. Les procédures judiciaires liées à cette affaire avec l'administration fiscale sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.
- La société SOMOCER a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur la retenue à la source, la taxe sur formation professionnelle et la contribution sociale solidaire et ce pour la période allant du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- La société SOTEMAIL a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur la retenue à la source et la taxe sur formation professionnelle et ce pour la période allant du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée par ces éléments.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 26 juin 2023

Les commissaires aux comptes

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MTBF

Ahmed SAHNOUN

CRG Audit

Chiraz DRIRA